



## TERMES DE REFERENCE

### Collecte de données pour l'Evaluation halieutique de l'Aire Marine Protégée de la Bouche du Roy (AMP-BR)

<b>Financement :</b>	NDICI AFRICAJ2023/ 445-448
<b>Projet</b>	AGeReB/ P4104
<b>Résultat 3 :</b>	<b><i>Les mesures de gestion de l'AMP sont facilitées</i></b>
<b>Activité 6.2.6 : Soutien aux travaux de recherche appliquée</b>	<b>Collecte de données pour l'Evaluation halieutique de l'Aire Marine Protégée de la Bouche du Roy (AMP-BR)</b>  Dans le cadre de la mise en œuvre des mesures prioritaires de l'AMP BR, il paraît nécessaire de disposer de données scientifiques actualisées et intégrées portant à la fois sur l'état des ressources halieutiques et sur la dynamique de la production primaire, afin d'orienter les décisions de gestion durable de l'AMP.
<b>Résultat de l'activité</b>	Les résultats de cette collecte de données permettront de faire des recommandations sur : <ul style="list-style-type: none"><li>• L'aménagement spatial de l'AMP,</li><li>• Les périodes de repos biologique,</li><li>• L'amélioration de la sélectivité des engins.</li></ul>
<b>Lignes budgétaires :</b>	6.2.6.3 du résultat 2
<b>Période :</b>	04 juin 2026 à 31 mars 2027
<b>Responsable de l'activité :</b>	Lisette Lidwine A. AMOUSSOU
<b>Fonction :</b>	CGRN
<b>Approbation Responsable :</b>	
	AKAMBI Is Deen

## 1- Contexte et justification

L'Aire marine protégée de la Bouche du Roy (AMP-BR) est l'une des deux Aires Marines Protégées créées par le Gouvernement béninois en 2022 (Décret n°2022-003 du 05 janvier 2022). L'AMP-BR est située dans le site Ramsar 1017 (Complexe fluvio-lagunaires ouest du Bénin) précisément à l'embouchure du fleuve Mono. Elle est localisée entre les parallèles 6°15'15" et 6°24'40" de latitude Nord et les méridiens 1°52'20" et 2°1'3" de longitude Est, entre les communes de Grand Popo, de Ouidah et d'Abomey-Calavi.

L'AMP-BR constitue une zone écologiquement riche, marquée par une forte productivité biologique liée aux interactions entre les apports continentaux, les dynamiques estuariennes et le milieu marin. Elle abrite une biodiversité halieutique importante, ce qui la rend très sensible à diverses pressions environnementales croissantes due aux activités anthropiques telles que : la pêche, la pollution et les effets des changements climatiques.

Dans ce contexte, la durabilité des ressources halieutiques dépend non seulement de l'intensité de l'exploitation, mais également de la production primaire, qui constitue la base des réseaux trophiques et conditionne l'abondance des espèces exploitées.

Le projet d'« **Appui à la gestion de la Réserve de Biosphère du delta du Mono et au développement de l'Aire Marine Protégée de la Bouche du Roy pour un développement économique inclusif durable (AGeReB)** » a été proposé. Ce projet vise à protéger les écosystèmes littoraux du complexe Ramsar 1017, menacés par des chantiers portuaires et hydroélectriques, et à préserver les mangroves, essentielles au maintien du cordon littoral. Il cherche également à stabiliser les moyens d'existence de deux millions d'habitants dépendant de ces ressources naturelles.

Financé par l'Union Européenne dans le cadre de l'Initiative Équipe Europe « Investir pour un Port de Cotonou durable », l'objectif de cette initiative est de renforcer la gestion de la Réserve de Biosphère du Mono MAB UNESCO et de favoriser le développement de l'Aire Marine Protégée contiguë de Avlékété-Bouche du Roy, en adoptant une approche intégrée et durable face au changement climatique.

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet AGEREB, il apparaît nécessaire de disposer de données scientifiques actualisées et intégrées portant à la fois sur l'état des ressources halieutiques et sur la dynamique de la production primaire, afin d'orienter les décisions de gestion durable, d'évaluer l'efficacité des mesures de conservation et de renforcer la gouvernance locale des pêcheries.

### 1.1. Objectif général

Évaluer l'état des ressources halieutiques et de la production primaire de l'Aire Marine Protégée de la Bouche du Roy, en vue de contribuer à une gestion durable, intégrée et participative des pêcheries.

## 1.2. Objectifs spécifiques :

- ✓ Identifier et caractériser les principales espèces halieutiques exploitées dans l'AMP ;
- ✓ Évaluer la production primaire de l'AMP à travers l'étude de la composition, de l'abondance et de la dynamique spatio-temporelle du phytoplancton ;
- ✓ Analyser la relation entre la dynamique du phytoplancton et l'abondance relative des ressources halieutiques exploitées ;
- ✓ Évaluer l'abondance relative, la diversité spécifique et la structure des peuplements halieutiques;
- ✓ Analyser la structure des captures (taille, poids, stades de maturité) et les engins de pêche utilisés;
- ✓ Apprécier la pression de pêche et les pratiques halieutiques au sein de l'AMP ;
- ✓ Formuler des recommandations opérationnelles pour l'amélioration des stratégies de gestion, de conservation et de valorisation durable des ressources halieutiques.

## 2. Méthodologie

### 2.1. *Évaluation de la production primaire (phytoplancton)*

Les campagnes d'échantillonnage se feront de façon saisonnière de façons à couvrir toutes les 4 saisons hydrologiques du sud Bénin (saisons froides et saisons chaudes). Le phytoplancton sera échantillonné par prélèvement des eaux à différentes profondeurs à l'aide d'une bouteille Niskin. Les différentes espèces seront identifiées et dénombrés au microscope inversé à partir clés appropriées. La composition spécifique du phytoplancton et l'abondance cellulaire (cellules/L) seront ainsi déterminés. En complément, la Chlorophylle-a des eaux de l'AMP sera dosée.

Pendant les 4 campagnes d'échantillonnage certains paramètres physico-chimiques des eaux marines seront mesurés au niveau des stations d'échantillonnages. Il s'agit de la Température de l'eau, la Salinité, la Transparence, l'Oxygène dissous et certains nutriments ( $\text{NO}_2^-$ ,  $\text{NO}_3^-$ ,  $\text{PO}_4^{3-}$ ,  $\text{NH}_4^+$ ).

### 2.2. *Évaluation halieutique*

L'évaluation halieutique se fera par un suivi hebdomadaire des débarquements des produits de pêche dans les campements de pêcheurs situés dans l'AMP pendant un cycle annuel. Des indicateurs à suivre seront identifiés dans la méthodologie détaillée du consultant. Des pêches expérimentales seront aussi réalisées par déploiements saisonnier de différents engins de pêches (Palangres, scènes tournantes, et Filets maillants). A chaque sortie, des spécimens de toutes les espèces rencontrées seront collectés. Les mesures morphométriques (longueur

totale / standard, poids, sexe et stade de maturité) seront réalisées sur chacun des spécimens collectés.

### **3. Résultats attendus**

Description de la dynamique saisonnière du phytoplancton

État des stocks halieutiques exploités

Mise en évidence des liens entre production primaire et ressources halieutiques

Identification des zones à haute productivité biologique

Recommandations scientifiques pour :

- L'aménagement spatial de l'AMP,
- Les périodes de repos biologique,
- L'amélioration de la sélectivité des engins.

### **4. Livrables**

- Rapport de démarrage (note méthodologique) ;
- Base de données halieutiques ;
- Rapport final d'évaluation halieutique ;
- Résumé exécutif pour les décideurs.

### **5. Durée de l'étude**

La durée estimée de l'étude sera de 10 mois, incluant la collecte de données, l'analyse et la restitution des résultats (validations). **L'étude sera exécutée entre le 04 juin 2026 et le 31 mars 2027.**

### **6. Zone d'intervention**

L'étude couvrira l'ensemble de l'Aire Marine Protégée de la Bouche du Roy et les principaux sites de débarquement associés.

### **7. Profil du consultant**

La mission sera exécutée par un consultant individuel ou un groupe de consultants pluridisciplinaires. L'équipe de consultants a pour mission d'apporter ses meilleurs soins à la réalisation de l'objet des présents TdR. Elle assure ses prestations avec la diligence, l'efficacité et le professionnalisme requis, en suivant les meilleures règles de la profession. Elle est responsable de la bonne exécution de la mission. Il est tenu de fournir au commanditaire, tous les renseignements que celui-ci sera amené à lui demander dans le cadre de la présente consultation et dans les délais prescrits.

Le consultant principal, chef de mission est un océanographe, expert en pêche marine ayant 10 années d'expérience dans les domaines liés aux sciences agronomiques, à l'écologie marine ou autres diplômes reconnus équivalents. Être d'une Institution ou laboratoire de Recherches Halieutiques et Océanologiques serait un atout. En outre il doit disposer des qualifications suivantes ou se faire accompagner :

- d'un biologiste marin, expert halieutique, disposant d'au moins dix (10) années d'expérience dans son domaine ;
- d'un biologiste marin / halieute disposant d'au moins cinq (05) années d'expérience dans son domaine ;
- d'un biologiste marin / spécialiste du plancton marin disposant d'au moins cinq (05) années d'expérience dans son domaine ;
- d'un expert gestionnaire des AMP disposant d'au moins cinq (05) années d'expérience dans son domaine ;
- Des enquêteurs locaux ;
- D'un statisticien ou analyste de données disposant d'au moins trois (03) années d'expérience dans son domaine.